

décisionnel, à l'échelle mondiale.

On doit signer deux conventions au cours de la conférence, l'une sur les changements climatiques et l'autre, sur la diversité des écosystèmes. On devrait aussi conclure un accord sur le principe de l'aménagement forestier dont les modalités devraient faire l'objet d'une convention plus tard. La conférence doit permettre d'élaborer une "charte de la Terre", c'est-à-dire une déclaration des principes en matière d'environnement, mais il reste beaucoup à réaliser à ce sujet.

COMITÉ PARLEMENTAIRE ET SCIENTIFIQUE

Les membres de la Sous-commission ont également rencontré des représentants du Comité parlementaire et scientifique qui leur ont expliqué les attributions du Comité et le rôle du Bureau parlementaire des sciences et de la technologie.

Le Comité parlementaire et scientifique est le plus ancien comité parlementaire. Crée il y a 52 ans, il compte parmi ses membres 189 parlementaires des deux chambres du Parlement, issus de tous les partis. Il regroupe aussi 23 députés, 153 organismes scientifiques et techniques, 88 entreprises, membres associés, et des représentants de 59 universités et écoles polytechniques.